

Public notice



TO INTERESTED PERSONS ENTITLED TO SIGN AN APPLICATION TO TAKE PART IN A REFERENDUM

concerning second draft resolution CA09 170337 approving specific proposal PP-43 for the purpose of authorizing the occupancy of the building at 4605-4607, rue Bouchette by a community organization (Relais Côte-des-Neiges), under the *By-law on Specific Construction, Alteration or Occupancy Proposals for an Immovable* (RCA02 17017).

1. - Purpose of the second draft resolution and application to take part in a referendum

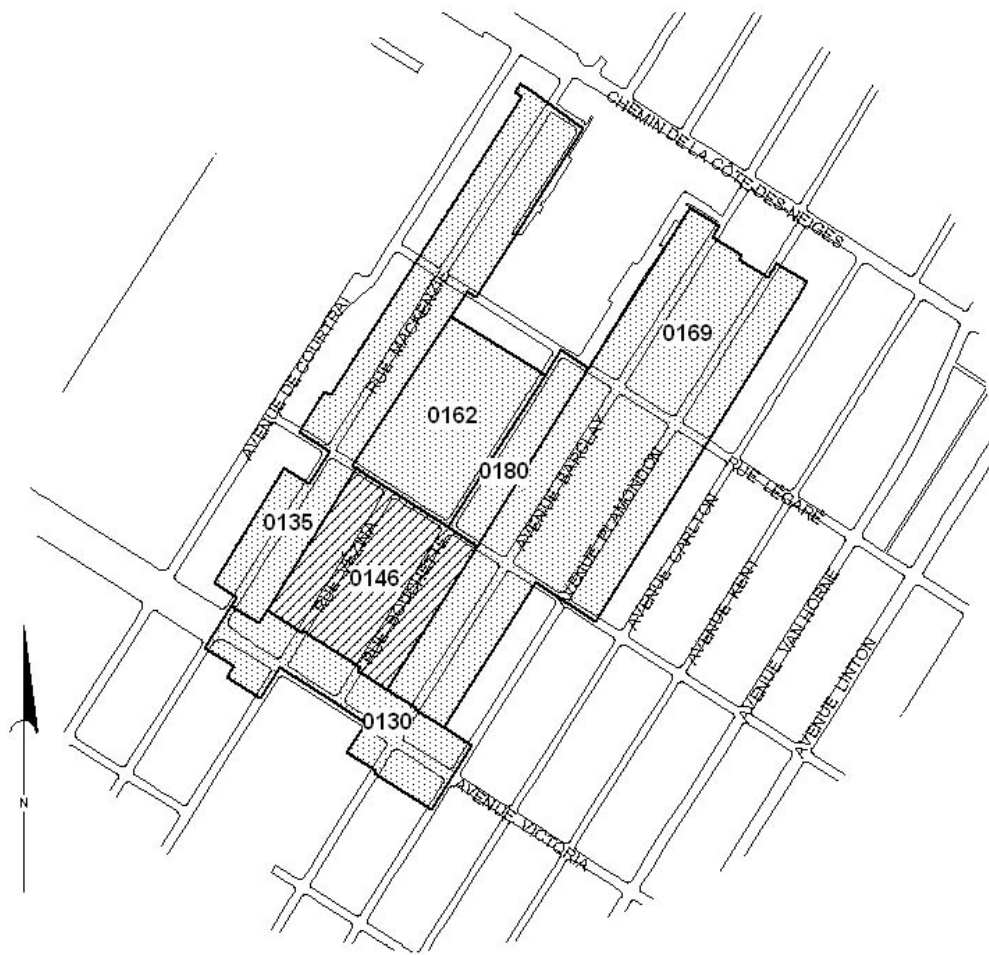
Following the public meeting held on September 8, 2009, the Borough Council adopted, at the regular meeting held on September 8, 2009, the above-mentioned second draft resolution CA09 170337.

The purpose of this second draft resolution is to authorize, under certain conditions, the occupancy of the premises by a community organization.

The entire second draft resolution is subject to approval by referendum. Accordingly, interested persons in the concerned zone 0146 and contiguous zones 0130, 0135, 0162, 0169 et 0180 may apply to have the resolution submitted for their approval, in accordance with the *Act respecting elections and referendums in municipalities*.

2. - Description of zones

The plan describing the concerned zone and the contiguous zones may be consulted at the Accès Montréal Office, at 5160, boulevard Décarie, ground floor, from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 5 p.m. and on Saturday between 9 a.m. and noon. The sector concerned by this notice is illustrated below:



3. - Conditions of validity of an application

To be valid, any application must state clearly the title and the number of the second draft resolution to which it refers and the zone from which it originates; be received at the Borough Office within eight days of the publication of this notice, i.e. no later than October 1, 2009 at 4:30 p.m. at the following address: Secrétaire d'arrondissement - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, suite 600, Montréal, Québec, H3X 2H9; and be signed by at least 12 interested persons in the zone from which it originates if there are more than 21 interested persons, or otherwise by a majority of the interested persons.

4. - Interested persons

Information to determine which interested persons are entitled to sign an application may be obtained from the Borough Office, by calling 514 872-9387.

5. – No applications

If there are no valid applications from one or more zones, the second draft resolution may be included in a resolution that does not need to be approved by persons eligible to vote.

6. – Consultation

This second draft resolution is available, in French, for consultation at the Accès Montréal Office, at 5160, boulevard Décarie, ground floor, from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 5 p.m. and on Saturday between 9 a.m. and noon. A copy may be obtained, free of charge, by anyone who so requests. For additional information please call 514 872-9387.

This notice and the second draft resolution and related reports are also available, in French, on the borough Website, at ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg, under “Public notices.”

Given at Montréal this September 23, 2009.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Identification		Numéro de dossier : 1093779007
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé aux 4605-07, rue Bouchette par un organisme communautaire (Relais Côte-des-Neiges), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).	

Contenu

Contexte

L'organisme communautaire Relais Côte-des-Neiges occupe une propriété située dans un secteur d'usage résidentiel. Afin de poursuivre ses activités, cet organisme a fait une demande pour autoriser l'occupation de ce lieu à des fins communautaires.

C'est dans ce contexte que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a analysé le dossier en fonction d'un projet particulier distinct. La présente autorisation est assujettie à une consultation publique et à une procédure référendaire.

Décision(s) antérieure(s)

CO97 02518 Règlement sur l'occupation, par le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 4605 et 4607, rue Bouchette (V.D.M. 97-240) (19 décembre 1997).

CO99 03027 Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation, par le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 4605 et 4607, rue Bouchette (V.D.M. 97-240) – (99-283) (20 décembre 1999).

Description

En 1997, le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges a obtenu une autorisation, non transférable, d'occuper le bâtiment dont les numéros sont les 4605-4607, rue Bouchette à des fins éducatives et d'assistance aux personnes ayant besoin d'aide, à travers le programme 1,2,3, Go, financé en bonne partie par le gouvernement provincial. À partir de 2001, le centre communautaire a dû mettre un terme au programme par manque de financement.

Afin de poursuivre ces activités et de répondre aux besoins croissants des résidents du secteur, les intervenants du quartier (CLSC, PROMIS, etc.), en collaboration avec la Ville de Montréal, ont créé l'organisme Relais Côte-des-Neiges (2003) qui a emménagé dans les locaux de la rue Bouchette. Dès lors, l'autorisation accordée en vertu du règlement 97-240 (R.V.M.) n'était plus valide.

Dérogation demandée

La demande à l'étude vise à confirmer la vocation de la propriété à des fins communautaires et à assurer la présence de cet organisme dans le quartier. Cet organisme intervient dans un quartier densément peuplé, constitué principalement de nouveaux arrivants.

Justification

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable aux projets pour les raisons suivantes :

- Relais Côte-des-Neiges se veut un lieu ouvert sur le quartier pour faciliter l'intégration des familles, améliorer la qualité de vie des parents et favoriser le bien-être des enfants;
- Cet organisme, qui oeuvre dans un milieu défavorisé, travail en étroite collaboration avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre—Dame-de-Grâce. Intervenant de première ligne essentiel pour le développement de la communauté, il travaille en partenariat avec les ressources (CLSC, PROMIS, etc.) du quartier afin d'être un apport positif aux familles dans le besoin et de faciliter leur intégration au tissu social;
- Lors de sa séance du 23 juin 2009, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la demande de projet particulier à l'étude.

Aspect(s) financier(s)

3 août 2009	Adoption d'un avis de motion et du projet de résolution par le CA;
26 août 2009	Publication d'un avis pour l'assemblée de consultation publique;
8 septembre 2009	Assemblée de consultation publique;
8 septembre 2009	Adoption du second projet de résolution par le CA;
4 novembre 2009	Publication du registre pour signature (référendum);
16 novembre 2009	Adoption de la résolution autorisant l'occupation du bâtiment par le CA.

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Calendrier et étape (s) subséquente(s)

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Le projet de résolution est admissible en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre 11.4, article 133.1).

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Recommandation favorable

Responsable du dossier

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement
Tél. : 868-4463
Télécop. : 868-5050

Louis BRUNET

Endossé par:

Daniel LAFOND
Directeur
Tél. : 514 872-6323
Télécop. : 514 868-5050
Date d'endossement : 2009-07-17 11:27:01

Chef de division - urbanisme

Tél.: 872-1569

Télécop.: 868-5050

Numéro de dossier : 1093779007

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 8 septembre 2009

Résolution: CA09 170337

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-43

Il est proposé par Saulie Zajdel

appuyé par Francine Senécal

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-43 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé aux 4605-07, rue Bouchette par un organisme communautaire (Relais Côte-des-Neiges), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située sur le lot 2 649 099 dont les numéros sont les 4605-07, rue Bouchette.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution continue de s'appliquer.

En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage centre communautaire est autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1093779007

Michael APPLEBAUM

Maire d'arrondissement

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 septembre 2009

CA09 17 0337 (suite) /2